REGLEMENT DU JEU GRATTO'FOLIES 2021

Article 1- ORGANISATION

La société Ouest-France, la société des Publications du Courrier de l'Ouest, la Société Le Maine Libre et la Société d'Editions de la Résistance de la Presse de l'Ouest (SERPO), ensemble dénommés « les journaux organisateurs », ayant élu domicile pour le présent jeu au 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organisent à partir du mardi 9 mars et jusqu'au jeudi 6 mai 2021 inclus, un jeu intitulé "Gratto'Folies", accessible et diffusé par le biais des journaux Ouest-France, « dimanche Ouest-France », Le Courrier de l'Ouest, Le Maine Libre et Presse Océan et leur site internet www.jeux-ouest.fr

Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant dans la zone de couverture des éditions des journaux Ouest-France, « dimanche Ouest-France», Le Courrier de l'Ouest, Le Maine Libre et Presse Océan, les personnes mineures jouant sous la responsabilité de leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel en activité ou retraités, des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux organisateurs, ainsi que de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux.

Article 3 – CARTES-JEU

Le Gratto'Folies se décompose en 9 semaines de jeu, dont 8 semaines de grattage, soit :

- **Jeu n°1 :** du mardi 9 mars au lundi 15 mars inclus,
- **Jeu n°2 :** du mardi 16 mars au lundi 22 mars inclus,
- **Jeu n°3 :** du mardi 23 mars au lundi 29 mars inclus,
- **Jeu n°4 :** du mardi 30 mars au lundi 5 avril inclus,
- **Jeu n°5 :** du mardi 6 avril au lundi 12 avril inclus,
- **Jeu n°6 :** du mardi 13 avril au lundi 19 avril inclus,
- **Jeu n°7 :** du mardi 20 avril au lundi 26 avril inclus,
- **Jeu n°8 :** du mardi 27 avril au lundi 3 mai inclus.

Le jeu Gratto'Folies comporte deux niveaux de jeu :

- un jeu de grattage hebdomadaire (carte à gratter),
- un jeu à Instants Gagnants quotidiens, accessible par téléphone : La Chance du jour.

Les cartes du Gratto'Folies sont valables chacune pour 1 semaine de jeu (du mardi au lundi), soit 8 cartes différentes pour les 8 semaines de jeu.

Les cartes jeu comportent chacune *au recto :*

- **Jeu de grattage :** 9 zones de grattage comportant chacune 9 cases, numérotées de 1 à 81. A gauche de chaque zone de cases à gratter, figure un visuel et le nom d'une dotation en jeu. Sous chaque case à gratter figure un symbole (X, O ou étoile).
- **La Chance du jour :** sept cases à gratter de forme carrée ou rectangulaire pour le jeu par téléphone sur lesquelles est imprimée la date du jour de jeu concerné. Sous chaque case figure un numéro de 5 chiffres (plusieurs numéros différents selon carte). Ces combinaisons permettent d'accéder aux Instants Gagnants quotidiens. Ils sont parfois accompagnés d'un symbole :
  - **Symbole trèfle (semaines N° 1 à 4) :** le joueur peut en plus tenter de gagner le cadeau du moment, annoncé dans le journal.
  - **Symboles de la chance (semaines N°5 à 8) :** il peut
    1) soit, tenter de gagner l'un des super gros lots de la semaine tel qu'annoncé sur la carte et associé au symbole découvert.
    2) Soit, s'il découvre un symbole voiture, s'inscrire pour le tirage au sort du Renault Captur mis en jeu.

Les cartes-jeu comportent chacune *au verso* :

1) Jeu de grattage : la marche à suivre pour obtenir son prix, ainsi qu'un emplacement pour indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du joueur. Le rappel du fonctionnement du tirage au sort lié à la découverte d'un symbole « étoile ».
2) La chance du jour : la marche à suivre pour participer au jeu à Instants Gagnants quotidien par téléphone.
3) un extrait de règlement.

Les cartes du Gratto'Folies sont remises par les diffuseurs et porteurs des journaux organisateurs avec le journal du mardi, dans la limite des stocks disponibles.
Des cartes du Gratto'Folies pourront éventuellement être distribuées lors de manifestations publiques dans la zone de diffusion des journaux organisateurs.

Toute carte du Gratto'Folies ou partie de carte raturée, surchargée, déchirée, collée, illisible, altérée ou falsifiée sera considérée comme nulle.
Toute carte du Gratto'Folies, comportant une erreur d'impression étant automatiquement annulée, pourra être retournée à l'organisation du jeu qui la remplacera.

Article 4 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER A LA 1ère CHANCE ?

Les journaux organisateurs publieront chaque jour dans leur quotidien, dimanche inclus, ainsi que sur le site internet www.jeux-ouest.fr à partir de 12h, les numéros à gratter sur les 9 zones de 9 cases (12 le mardi, 10 le mercredi et le jeudi et 7 du vendredi au dimanche), soit 60 au total. Le concurrent devra gratter chaque jour sur sa carte, les cases correspondant aux numéros publiés dans les journaux organisateurs et sur le site internet www.jeux-ouest.fr. Le nombre de numéros publiés chaque jour pourra évoluer à la discrétion des journaux organisateurs.

Numéros Bonus :
Plusieurs fois au cours du jeu, la possibilité sera offerte aux participants de se procurer un ou plusieurs numéros supplémentaires appelés « numéros BONUS », à gratter sur leur carte-jeu pour augmenter leurs chances de gain.

Pour ce faire, ils pourront obtenir de nouveaux numéros en appelant le : 0 890 090 010 depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel).

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou du non fonctionnement du jeu si l'appel au 0 890 090 010 est émis d'une cabine téléphonique ou de certains opérateurs téléphoniques.
Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

Les joueurs seront avertis dans les journaux le jour de la mise en place de « numéro(s) BONUS ».

Le joueur qui, sur sa carte du Gratto'Folies, alignera 3 symboles identiques (X ou O), à la verticale, à l'horizontale ou en diagonale, dans une seule et même zone de 9 cases, gagnera le prix dont le nom est indiqué à gauche de la zone concernée.
Les numéros à gratter sont extraits de listes définies par un programme informatique établi par le fabricant de cartes.

Le concurrent qui, en grattant la grille de grattage conformément aux précisions des articles 3 et 4, découvre sur sa carte du Gratto'Folies 3 symboles (X ou O), à la verticale, à l'horizontale ou en diagonale, dans une seule et même zone de 9 cases, doit immédiatement respecter la procédure suivante :

1° Vérifier que les numéros correspondant aux cases qui lui ont permis de découvrir 3 symboles (X ou O), à la verticale, à l'horizontale ou en diagonale, dans une seule et même zone de 9 cases, ont bien été publiés dans les journaux organisateurs , rubrique-jeu Gratto'Folies et/ou sur le site internet www.jeux-ouest.fr, et/ou communiqués en tant que numéros Bonus au 0 890 090 010.

2° Se faire connaître le jour même, ou au plus tard dans les 48h suivant la publication sur le site internet www.jeux-ouest.fr, ou la parution dans les journaux organisateurs, ou la communication au 0 890 090 010, du 3ème et dernier numéro qui lui a permis de découvrir 3 symboles identiques (X ou O), à la verticale, à l'horizontale ou en diagonale, dans une seule et même zone de 9 cases.

Pour ce faire, le gagnant devra se faire connaître par Internet : www.jeux-ouest.fr.
Il a également la possibilité de téléphoner au 08.93.02.10.50, accessible 24 heures sur 24 et seulement à ce numéro, avec la possibilité de joindre un opérateur du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 14H à 17H (coût du service 0.60 €/min. + prix de l'appel), sauf le lundi 5 avril.

3° Envoyer dans ce même délai (le cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée ou par courrier simple la carte-jeu complétée de ses nom - prénom, de son adresse et de son numéro de téléphone au service de contrôle du jeu à : Gratto'Folies, 35051 Rennes cedex 9.
Ne faire en aucun cas cet envoi par la Poste sans s'être fait connaître au préalable par Internet ou par téléphone et avoir respecté les instructions.

Les cartes jeu considérées comme gagnantes selon les dispositions des articles 2, 3 et 4 seront vérifiées sous le contrôle de la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice associés à Rennes. Le résultat du contrôle sera communiqué au

concurrent par les journaux organisateurs qui conserveront la carte-jeu contrôlée à toutes fins utiles.

Lorsque la quantité donnée de lots du jeu de grattage aura été gagnée, il n'y aura pas de nouvelle attribution.
Les lots du jeu de grattage, non réclamés selon les dispositions prévues aux articles 2, 3 et 4 seront remis en jeu : soit dans le cadre de la Chance du jour, soit lors du Grand Tirage Final.

Etoile Magique :
Le concurrent qui, en grattant la grille de grattage conformément aux précisions des articles 3 et 4, découvre sur sa carte du Gratto'Folies un symbole « étoile », dans une seule et même zone de 9 cases, a la possibilité de remporter le lot de la zone concernée en s'inscrivant à un tirage au sort. Le mardi suivant la semaine de validité de la carte sur laquelle le joueur a découvert un symbole étoile, un tirage au sort par lot concerné, déterminera les gagnants parmi les participants.

Article 5 – COMMENT JOUER ET GAGNER A LA CHANCE DU JOUR :
Les joueurs devront gratter sur la carte du Gratto'Folies la case portant la date du jour pour découvrir une combinaison de 5 chiffres, éventuellement accompagnée d'un symbole.
Cette combinaison de 5 chiffres leur permettra d'accéder aux Instants Gagnants et, si elle est précédée :

- **semaines 1 à 4 :** d'un symbole « trèfle » au Gros Lot du moment. Le Gros Lot en jeu est annoncé chaque jour dans le journal.
- **semaines 5 à 8 :**
  - d'un symbole (fleur, toque de cuisinier, téléviseur, vague de mer, bateau fluvial, ordinateur portable, euro) à l'un des Super Gros Lots de la semaine, annoncé sur la carte et associé au symbole découvert.
  - d'un symbole voiture, au tirage au sort du Renault Captur. Ce tirage au sort sera effectué en même temps que le tirage au sort final.

Les participants pourront jouer chaque jour de 7h à 22h, en indiquant la combinaison découverte sur leur carte-jeu :

- **par audiotel**, depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable au 0 892 980 100 (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel). Les journaux organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou du non fonctionnement du jeu si l'appel au 0 892 980 100 est émis d'une cabine téléphonique ou de certains opérateurs téléphoniques.
Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.

- **par SMS**, en envoyant GRATTO suivi d'un espace et du code du jour découvert sur leur carte au 7 28 00 (2 SMS à 0,65 € le SMS + coût du SMS). Une participation ne sera valide que dans la mesure où la session SMS+ associée (1 SMS MO envoyé + 1 SMS MT en retour) aura été régulièrement opérée par l'utilisateur. L'envoi successif de SMS MO sans attendre les SMS MT de retour correspondants émis par les journaux organisateurs empêche la bonne prise en compte des participations.

Chaque participant pourra participer plusieurs fois.

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.
En cas d'incident technique empêchant le participant de jouer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les journaux organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.
Les journaux organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles sus mentionnées.

LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS Le principe de ce jeu repose sur des instants gagnants ouverts, déterminés de manière aléatoire préalablement au lancement du jeu, et déposés auprès de la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Les instants gagnants sont répartis sur toute la durée du jeu par intervalle moyen de 10 minutes (semaine N°1), 9 minutes (semaine N°2), 8 minutes (semaine N°3), 7 minutes (semaine N°4 à 8), chaque jour de 7h à 22h.
Ainsi, le gagnant est le premier identifié par le système appelant le service Audiotel et SMS après l'ouverture de l'instant gagnant.

- par audiotel :
Le service identifie automatiquement le numéro de téléphone fixe ou portable du participant. Il lui demande ensuite de saisir, dans l'ordre, les 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte jeu. Il indique également à chaque joueur pour quel lot il tente sa chance.

- par SMS :
Le joueur envoie GRATTO suivi d'un espace et des 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte-jeu. Après le SMSl de retour, il communique, son numéro de téléphone et son code postal.
Les joueurs sont avertis directement en ligne ou par retour de SMS du résultat de leur participation (gagné / perdu / inscription au tirage au sort du Renault Captur).
Par audiotel et par SMS un contrôle du code postal du joueur permettra de vérifier que celui-ci demeure bien dans la zone de couverture des éditions des journaux organisateurs. Dans le cas contraire le lot ne sera pas attribué.

Le lot gagné sera adressé au titulaire de la ligne téléphonique dont le numéro aura été détecté par le serveur audiotel ou indiqué par le joueur par SMS.
Sur l'audiotel, en cas d'utilisation par le gagnant d'un numéro de téléphone portable, d'un numéro sur « liste rouge » ou « liste orange » de l'opérateur FRANCE TELECOM ou de l'utilisation d'une « box » d'un autre opérateur que FRANCE TELECOM, les journaux organisateurs délivreront un message au gagnant lui demandant de les contacter au 02 99 32 73 00 et ce, dans un délai maximal de 7 jours, afin d'indiquer ses coordonnées. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.
Par SMS, le gagnant sera invité à envoyer ses coordonnées par retour de SMS dans un délai de 24h ou dans un délai maximal de 7 jours au 02 99 32 73 00. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

ANIMATION HEURE DE FOLIE
Une ou plusieurs fois durant le jeu, pendant une ou plusieurs heures, les instants gagnants seront ouverts toutes les minutes. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme d'obtention du de gain est modifié.

ANIMATION MATINEE MAGIQUE
Plusieurs fois durant le jeu, pendant une ou plusieurs matinées, les instants gagnants seront ouverts toutes les 2 minutes de 9H à 12H. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme d'obtention du gain est modifié.

MULTIPLICATION DES CHANCES
De 7H à 14H, les participants bénéficieront de 2 chances de gagner par appel. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le nombre de chances de gagner par appel est modifié.

ANIMATION TRIPLE TREFLE (Semaines N°1 à 4)
Plusieurs fois durant le jeu et pendant une journée de 7h à 22h, les joueurs ayant découvert trois symboles « trèfle » sur leur carte jeu de la semaine pourront s'inscrire au tirage au sort d'un lot spécifique, additionnel aux Instants Gagnants.
Ils pourront s'inscrire plusieurs fois afin d'augmenter leurs chances de gagner. Le lot sera attribué, parmi l'ensemble des inscriptions des joueurs de la semaine, le mardi suivant sa mise en jeu.

Les joueurs seront avertis dans le journal du jour de la ou des animations « Heure de Folie», « Matinée Magique », « Multiplication des chances » et « Triple trèfle ».

LES GROS LOTS
De la semaine 1 à la semaine 4, des cadeaux spécifiques, additionnels aux Instants Gagnants, seront mis en jeu.
Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est accompagnée d'un symbole « trèfle » pourront tenter leur chance pour obtenir le Gros Lot, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

LES SUPERS GROS LOTS
De la semaine 5 à la semaine 8, chaque semaine, 3 Super Gros Lots spécifiques, additionnels aux Instants Gagnants seront mis en jeu.
Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est accompagnée de l'un des symboles de la semaine (fleur, toque de cuisinier, téléviseur, vague de mer, bateau fluvial, ordinateur portable, euro) pourront tenter leur chance pour obtenir le Super Gros Lot correspondant, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

LE RENAULT CAPTUR
Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est suivie d'un symbole voiture pourront s'inscrire au tirage au sort du Renault Captur, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

Ils pourront s'inscrire plusieurs fois afin d'augmenter leurs chances de gagner. Le Renault Captur sera attribué parmi l'ensemble des inscriptions des joueurs de la semaine 5 à la semaine 8, par tirage au sort à la fin du jeu, en présence de la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY. Le nom du gagnant à ce tirage au sort sera publié sur www.jeux-ouest.fr.

Article 6 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER AU GRAND TIRAGE AU SORT FINAL ?

A la fin du jeu, les lots non réclamés et non remis en jeu au cours du jeu, seront remis en jeu pour un Grand Tirage Final.
La liste des lots mis en jeu sera publiée dans les journaux organisateurs, et sur le site internet www.jeux-ouest.fr.
Les joueurs disposeront de 3 jours du mardi 4 mai 2021 à 00h au jeudi 6 mai 2021 à 23h59 pour participer :

- soit sur www.jeux-ouest.fr, en enregistrant leurs coordonnées
- soit par audiotel ou SMS, en indiquant leur numéro de téléphone.

Ne pourront toutefois participer à ce tirage, les personnes déjà visées à l'article 2 de ce règlement ainsi que les concurrents qui auront déjà gagné au Gratto'Folies, pendant la période du 9 mars au 3 mai 2021, un ou des lots d'une valeur globale égale ou supérieure à 250 €.
Le tirage au sort prévu sera effectué à une date qui sera indiquée dans les journaux organisateurs, et sur le site internet www.jeux-ouest.fr, en présence de la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice à Rennes.
Chaque participant pourra participer au Grand Tirage Final autant de fois qu'il le souhaitera; en revanche, il ne pourra gagner qu'un seul lot à ce tirage au sort.
La liste des gagnants à ce tirage au sort sera publiée sur Internet. Les gagnants recevront leur lot par courrier dans un délai maximum de deux mois.

Article 7 – DOTATION

Le montant total des prix du Gratto'Folies, représente une valeur (prix public) de 248 888.66 € (deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros et soixante-six cents).
Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni cessibles par les gagnants, ni remboursables.

***LE JEU DE GRATTAGE* est doté de :**
2 voitures, qui seront mises en jeu dans l'ordre suivant :
- **1 Renault Twingo** Version Life, SCE 65, d'une valeur prix public de 12 300 euros TTC**.** Options et accessoires inclus : peinture bleu dragée, radio et roue de secours. Carte grise et frais divers, valeur estimée 210.76 € TTC (selon le département de résidence des gagnants), soit une valeur totale de **12 510.76 euros TTC**.

- **1 Renault Clio** Version Life, SCE 65, d'une valeur prix public de 16 150 euros TTC**.** Options et accessoires inclus : peinture métallisée Rouge Flamme, radio et roue de secours. Carte grise et frais divers, valeur estimée 210.76 € TTC (selon le département de résidence des gagnants), soit une valeur totale de **16 360.76 € TTC**.

- 1 chèque de 5 000 euros.

- **16 Séjours en camping-village Homair.** Séjours de 2 nuits à une semaine en mobil home «4/6 personnes Bungalow» valable jusqu'au 31 Octobre 2021, sous réserve de disponibilités, hors périodes du 12/05/2021 au 16/05/2021 ainsi que du 07/07/2021 au 01/09/2021 dans l'un des 15 campings suivants :

- Cadenet – Le Val de Durance
- Cheval Blanc – Les Rives du Luberon
- La Ciotat – La Baie des Anges
- Le Barcarès – La Presqu'Île de Barcarès
- Les Mazures – Le Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe – Le Soleil des Landes
- Mirepeisset – Le Val de Cesse
- Proissans – Le Val d'Ussel
- Paris-Champigny – Paris-Est
- Port-Cogolin – Marina Paradise
- Régusse – Les Lacs du Verdon
- St Nic – Le Domaine de Ker'Ys
- Torreilles – La Palmeraie
- Vendres – Les Sablines
- Ghisonaccia – Marina d'Erba Rossa (hors période du 19/06/2021 au 18/09//2021 pour ce camping)

Valeur unitaire : 550€ TTC, pour une valeur totale de **8 800 € TTC.**

Les prestations n'incluent pas : les frais de bouche, le transport, les taxes de séjour, les assurances et tous les autres frais engendrés lors du séjour notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations

A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci-dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR VACANCES au gagnant.
Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain, de non disponibilité du séjour souhaité ou d'annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

- 2 croisières CroisiEurope de 7 nuits en Andalousie, pour deux personnes (réf. SHF - brochure 2020 CroisiEurope) pour des départs en 2021, suivant les dates qui seront proposées par CroisiEurope et leurs disponibilités au moment de la réservation, avec vols A&R au départ de Nantes via Paris, transfert aéroport/port compris. Valeur maximale : 2 870€ TTC, pour un total de **5 740€ TTC.**

- **2 croisières CroisiEurope de 5 nuits sur la Loire,** pour deux personnes (réf. NSM - brochure 2020 CroisiEurope), au départ et retour de Nantes, pour des départs d'avril à octobre 2021, suivant les dates qui seront proposées par CroisiEurope et leurs disponibilités au moment de la réservation. Valeur maximale : 2 650 € TTC, pour un total de **5 300 € TTC.**

Les croisières CroisiEurope seront consommées exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité au moment de la réservation.

Elles s'entendent sur une base de deux personnes partageant la même cabine, les croisières comprennent :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord, du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour
- forfait boissons inclus à bord du bateau (hors vins et alcools à la carte et au bar, hors cartes spéciales),
- les taxes portuaires,
- les assurances de base, assistance/rapatriement selon contrat CroisiEurope.

Les prestations n'incluent pas :

- les assurances annulation - bagages,
- les repas et boissons non pris à bord,
- les boissons et alcools à la carte et sur les cartes spéciales non compris dans le forfait boissons,
- les excursions (facultatives à réserver et à payer avant le départ auprès de CroisEurope ou à bord).
- Le trajet domicile / lieu d'embarquement - débarquement.
- Les dépenses personnelles.

- **2 coffrets cadeau Wonderbox « Evasion spa et gastronomie»,** ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 349.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **699.80 € TTC**.

- **1 coffret cadeau Wonderbox « Week-end bien-être et gastronomie»,** ou produit équivalent**,** prix public **279.90 € TTC.**

- **2 coffrets cadeau Wonderbox « 3 jours insolites gourmands »,** ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 199.90 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **399.80 € TTC**.

- 1 week-end Thalasso, pour 2 personnes, en bons d'achat valables sur Thalasséo.com, prix public **1 000 € TTC.**

- 4 chèques de 1 000 €, soit un total de **4 000 €.**

- 3 Robots Cuiseur Moulinex, Connect I-Companion XL YY4418, ou produit équivalent, prix public 999.99 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **2 999.97 € TTC**.

- 2 drone DJI Mavic Air 2 Fly More Combo, avec caméra 4K, ou produit équivalent, prix public à l'unité 1 048.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 097.98 € TTC**.
Les frais éventuels de formation et de déclaration auprès des administrations compétentes pour l'utilisation du drone seront à la charge du gagnant.

- 1 Apple watch connectée Série 6 GPS, ou produit équivalent, prix public **429 € TTC.**

- 6 téléviseurs LED 4K Ultra HD, Panasonic, 124cm, TX-49HX970E, ou produit équivalent**,** prix public 999 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **5 994 € TTC**.

- **3 iPhones 11 Plus 128Go Apple**, ou produit équivalent**,** prix public 739€ TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **2 217 € TTC**

- 2 caves à vin 200 bouteilles Liebherr, WK201, ou produit équivalent, prix public 1 099 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 198 € TTC**.

- **2 consoles de jeu Sony PS5 Digital Edition,** ou produit équivalent, prix public à l'unité 400 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **800 € TTC**.

- **4 ordinateurs portables Lenovo, Ideapad 3,** 15ADA05, ou produit équivalent**,** prix public 699 .99 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **2 799.96 € TTC**.

- **3 Robots Pâtissiers Kitchenaid Artisan,** 5KSM3311EAC, ou produit équivalent, prix public 449.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 349.97 € TTC**.

- **2 caméscopes numériques 4K Ultra HD Panasonic** PFD VX870 + fourre-tout + carte SD 32Go, ou produit équivalent, prix public 449.99 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **899.98 €TTC**.

- **2 Vélos électriques Velair London noir**, ou produit équivalent, prix public 1 090 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 180 € TTC**.

- **5 appareils photo numérique Bridge, Panasonic Lumix** FZ82 + housse + carte SD 8Go**,** ou produit équivalent**,** prix public 299.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 499.95 € TTC**.

- **5 casques Bluetooth Sony,** WHXB900NL, à réduction de bruit active, ou produit équivalent, prix public 199.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **999.95 € TTC.**

- **5 trottinettes électriques, Xiaomi Essential**, ou produit équivalent, prix public 299,99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 499,95 € TTC**.

- **2 abonnements fleurs d'un an Interflora,** sous la forme de chèques cadeaux**,** prix public 600 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 200 € TTC.**

- **80 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100€ à valoir sur le site spartoo.com,** pour une dotation maximale, prix public, de **8 000 € TTC**.
Les bons d'achat sont valables sur la sélection produits disponible à l'adresse : www.spartoo.com/operations-speciales.php
Ils ne se cumulent pas entre eux, ne sont ni échangeables, ni remboursables et sont utilisables en plusieurs fois par client. Echange produit possible une fois. Ils sont valables avec les promotions en cours sur la sélection mais ne s'appliquent pas aux produits partenaires (vendus par d'autres marchands que Spartoo). La livraison est offerte en point relais (Relais Colis ou Mondial Relay). Les bons sont valables jusqu'au 31 août 2021.

- **5 VTC Décathlon, prix public 300 € TTC,** soit : 10 x 3 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 500 € TTC**.

- **3 ensembles sac Pyla Romy S + gondole en cuir bleu gauloise de Mac Douglas**, ou produits équivalents**,** prix public 762 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 286 € TTC**.

- **3 sets de 3 valises Timbo S, M et L de Mac Douglas**, ou produit équivalent**,** prix public 534 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 602 € TTC**.

- **10 sacs Pyla Bryan S de Mac Douglas**, prix public 238 € TTC, ou produit équivalent**,** pour une dotation maximale, prix public, de **2 380 € TTC**.

- **10 sacs Cabas Everton L de Mac Douglas**, prix public 145 € TTC, ou produit équivalent**,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 450 € TTC**.

- **10 extracteurs de jus Electrolux,** EXJ200, ou produit équivalent**,** prix public unitaire de 149.99 euros TTC, pour une dotation maximale, de **1 499.90 € TTC**

- **10 planchas Tefal Colormania,** YY4004FB, ou produit équivalent, prix public à l'unité 59.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **599.90 € TTC.**

- **10 consoles de jeu Nintendo Switch Lite**, ou produit équivalent**,** prix public 199,99 €, pour une dotation maximale, prix public, de **1 999,90 € TTC**.

- **10 tablettes tactiles Huaweï Mediapad T3 16 Go**, ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 159 €, pour une dotation maximale, prix public, de **1 590 € TTC**.

- **20 coffrets cadeau Wonderbox « Evasion sportive»,** ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 49.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **998 € TTC**.

- **20 coffrets cadeau Wonderbox « Sensations bien-être»,** ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 49.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **998 € TTC**.

***LA CHANCE DU JOUR* est dotée de :**

***LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS,* LES HEURES DE FOLIE, LES TRIPLES TREFLES ET LES MATINEES MAGIQUES :**

- **5 tablettes tactiles Huaweï Mediapad T3 16 Go**, ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 159 €, pour une dotation maximale, prix public, de **795 € TTC**.

- **5 appareils photo instantané Polaroïd Originals Onestep 2** ou produit équivalent**,** prix public 79.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **399.95 € TTC.**

- **10 Enceintes bluetooth Sony, SRS XB12,** ou produit équivalent**,** prix public 49.99€ TTC, pour une dotation maximale, de **499.90€TTC**

- **10 Machines à soda et eau gazeuse Sodastream Spirit**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 59.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **599.90 € TTC.**

- **10 Yaourtières SEB Multidélices express,** YG661A, ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 129.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 299.90 € TTC**.

- **20 valises Timbo S de Mac Douglas**, ou produit équivalent**,** prix public 154 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **3 080 € TTC**.

- **10 compagnons Elodie en cuir de Mac Douglas**, prix public à l'unité 161 € TTC, ou produit équivalent**,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 610 € TTC**.

- **10 portefeuilles Bryan orange de Mac Douglas**, prix public à l'unité 129 € TTC, ou produit équivalent**,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 290 € TTC**.

- **10 coffrets cadeau Wonderbox « Tables Gourmandes »,** ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 59.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **599 € TTC**.

- **10 bons d'achat, d'une valeur unitaire de 100 euros à valoir sur le site spartoo.com,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 000 € TTC**.

- **480 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 € à valoir sur spartoo.com,** pour une dotation maximale, prix public, de **24 000 € TTC**
Les bons d'achat sont valables sur la sélection produits disponible à l'adresse : www.spartoo.com/operations-speciales.php
Ils ne se cumulent pas entre eux, ne sont ni échangeables, ni remboursables et sont utilisables en plusieurs fois par client. Echange produit possible une fois. Ils sont valables avec les promotions en cours sur la sélection mais ne s'appliquent pas aux produits partenaires (vendus par d'autres marchands que Spartoo). La livraison est offerte en point relais (Relais Colis ou Mondial Relay). Les bons sont valables jusqu'au 31 août 2021.

- **100 LIVRES PHOTO CEWE, A4 Portrait,** 26 pages, couverture rigide, papier digital satiné. Prix unitaire, frais de port inclus, 35.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **3 590 € TTC**.

- **300 Posters Photo Premium CEWE,** 20*60 cm panorama ou 30*40 cm, papier digital satiné. Prix unitaire, frais de port inclus, 13.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **4 170 € TTC**.

- **1 000 lots de 50 tirages photo numérique CEWE**, papier photo brillant premium, format 9 x 11 ou 9 x 13 cm, couleur ou noir et blanc. Prix unitaire par lot, frais de port inclus, de 11.95 €, pour une valeur totale de **11 950 € TTC**

Chaque gagnant recevra un courrier, expédié par les journaux organisateurs, indiquant le code personnel, valable jusqu'au 31/08/2021, permettant de bénéficier du Livre Photo CEWE ou du Poster Photo ou du lot de 50 Tirages Photos offert sur www.cewe.fr. Toute commande supérieure à 1 Livre Photo ou à 1 Poster Photo ou à 1 lot de 50 Tirages Photos est à la charge du demandeur; elle représente des frais d'envoi proportionnés selon les barèmes en vigueur figurant aux conditions générales de vente de www.cewe.fr

- **1 000 paires de lunette de soleil,** prix public à l'unité 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **5 000 € TTC**.

- **1 000 sacs en coton recyclé** (tote bags), prix public à l'unité 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **5 000 € TTC**.

- **800 carnets de notes en bambou,** prix public à l'unité 5 €, pour une dotation maximale de **4 000 € TTC.**

- **600 serviettes micro-fibre,** format 50 * 100 cm, prix public à l'unité 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 € TTC**.

- **600 étuis téléphone étanches,** prix public à l'unité 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 € TTC**.

- **1 200 lots de 2 hors-séries,** 200 « Cités de charme en Normandie », prix unitaire 6,90€ TTC + 1 000 « Canal de Nantes à Brest », prix unitaire 6,90€ TTC et 200 Bretons en cuisine N°29 « 60 recettes & astuces faciles et créatives », prix unitaire 5,90 € TTC + 1 000 Bretons en cuisine N°26 « 90 recettes, astuces & vins en accord», prix unitaire 5,90 € TTC, prix public du lot 12.80 €, pour une dotation maximale, prix public, de **15 360 € TTC**.

LES GROS LOTS « SYMBOLE TREFLE » :

- **2 Séjours en camping-village Homair.** Séjours de 2 nuits à une semaine en mobil home «4/6 personnes Bungalow» valable jusqu'au 31 Octobre 2021, sous réserve de disponibilités, hors périodes du 12/05/2021 au 16/05/2021 ainsi que du 07/07/2021 au 01/09/2021 dans l'un des 15 campings suivants :

- Cadenet – Le Val de Durance
- Cheval Blanc – Les Rives du Luberon
- La Ciotat – La Baie des Anges
- Le Barcarès – La Presqu'Île de Barcarès
- Les Mazures – Le Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe – Le Soleil des Landes
- Mirepeisset – Le Val de Cesse
- Proissans – Le Val d'Ussel
- Paris-Champigny – Paris-Est
- Port-Cogolin – Marina Paradise
- Régusse – Les Lacs du Verdon
- St Nic – Le Domaine de Ker'Ys
- Torreilles – La Palmeraie
- Vendres – Les Sablines
- Ghisonaccia – Marina d'Erba Rossa (hors période du 19/06/2021 au 18/09//2021 pour ce camping)

Valeur unitaire : 550€ TTC, pour une valeur totale de **1 100 € TTC**.

Les prestations n'incluent pas : les frais de bouche, le transport, les taxes de séjour, les assurances et tous les autres frais engendrés lors du séjour notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations

A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci-dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR VACANCES au gagnant.
Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain, de non disponibilité du séjour souhaité ou d'annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

- **1 coffret cadeau Wonderbox « 3 jours châteaux et délices»,** ou produit équivalent**,** prix public **299.90 € TTC.**

- 1 abonnement fleurs d'un an Interflora, sous la forme de chèques cadeaux**,** prix public **600 € TTC.**

- 2 chèques de 500 €, soit un total de **1 000 €.**

- 1 Apple watch connectée Série 6 GPS, ou produit équivalent, prix public **429 € TTC.**

- 1 machine expresso broyeur Krups, YY4046FD, ou produit équivalent, prix public **369 € TTC**.

- **1 iPad 8 wifi Apple, 32 Go**, ou produit équivalent**,** prix public **389.99 € TTC.**

- 1 console de jeu Nintendo Switch, ou produit équivalent, prix public **299.99 € TTC**.

- 1 Robot Pâtissier Kitchenaid Artisan, 5KSM3311EAC, ou produit équivalent, prix public **449.99 € TTC.**

- **1 set de 3 valises Timbo S, M et L de Mac Douglas**, ou produit équivalent**,** prix public **534 € TTC.**

- 1 trottinette électrique, Xiaomi Essential, ou produit équivalent, prix public **299,99 € TTC.**

LES SUPERS GROS LOTS

- 1 croisière CroisiEurope de 7 nuits en Andalousie, pour deux personnes (réf. SHF - brochure 2020 CroisiEurope) pour des départs en 2021, suivant les dates qui seront proposées par CroisiEurope et leurs disponibilités au moment de la réservation, avec vols A&R au départ de Nantes via Paris, transfert aéroport/port compris. Valeur maximale : **2 870€ TTC.**

- **1 croisière CroisiEurope de 6 nuits sur la Seine,** pour deux personnes, bateau 4 ancres (réf. PAR / HON - brochure 2020 CroisiEurope), au départ de Paris / retour Honfleur ou l'inverse, transfert de ou vers Honfleur en autocar inclus (sous réserve d'un minimum de participants), pour des départs en 2021, suivant les dates qui seront proposées par CroisEurope et leurs disponibilités au moment de la réservation. Valeur maximale : **3 046€ TTC.**

Les croisières CroisiEurope seront consommées exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité au moment de la réservation.

Elles s'entendent sur une base de deux personnes partageant la même cabine, les croisières comprennent :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord, du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour
- forfait boissons inclus à bord du bateau (hors vins et alcools à la carte et au bar, hors cartes spéciales),
- les taxes portuaires,
- les assurances de base, assistance/rapatriement selon contrat CroisiEurope.

Les prestations n'incluent pas :

- les assurances annulation - bagages,
- les repas et boissons non pris à bord,
- les boissons et alcools à la carte et sur les cartes spéciales non compris dans le forfait boissons,
- les excursions (facultatives à réserver et à payer avant le départ auprès de CroisEurope ou à bord).
- Le trajet domicile / lieu d'embarquement - débarquement.
- Les dépenses personnelles.

- 1 séjour Thalasso, pour 2 personnes, en bons d'achat valables sur Thalasséo.com, prix public **2 000 € TTC.**

- 1 abonnement fleurs d'un an Interflora, sous la forme de chèques cadeaux**,** prix public **600 € TTC.**

- 2 chèques de 1 000 €, soit un total de **2 000 €.**

- 2 Robots Cuiseur Moulinex, Connect I-Companion XL YY4418, ou produit équivalent, prix public à l'unité 999.99 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 999.98 € TTC**.

- 2 téléviseurs LED 4K Ultra HD, Panasonic, 124cm, TX-49HX970E, ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 999 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 998 € TTC**.

- 2 ordinateurs portables Lenovo, Ideapad 3, 15ADA05, ou produit équivalent**,** prix public à l'unité 699 .99 euros TTC**,** pour une dotation maximale, prix public, de **1 399.98 € TTC**.

LE RENAULT CAPTUR

- **1 Renault Captur** Version ZEN TCE 90 d'une valeur prix public de 22 490 euros TTC**.** Options et accessoires : peinture métallisée Orange Atakama, radio et roue de secours. Carte grise et frais divers, valeur estimée 318.76 € TTC (selon le département de résidence des gagnants), soit une valeur totale de **22 798,76 € TTC**.

Article 8 – REMBOURSEMENT

Le coût du service téléphonique et SMS peut être remboursé sur simple demande écrite à **Jeu Gratto'Folies 35051 Rennes cedex 9** dans un délai limité de deux mois à partir de la date de participation du joueur et au plus tard le 7 juillet 2021 cachet de La Poste faisant foi.

Jeu de Grattage :
- numéro 08 93 02.10.50
Seuls les appels des gagnants pour vérification et confirmation de leurs combinaisons gagnantes (1 appel par gain) seront remboursés. Tout autre motif d'appel, compte-tenu de l'accès gratuit au site internet www.jeux-ouest.fr, ne sera pas remboursé.

- numéro 0 890 090 010
Une seule demande de remboursement de frais de service téléphonique liés à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu

La chance du jour : numéro 0 892 980 100 et SMS
Une seule demande de remboursement de frais de service téléphonique liés à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel ou de l'envoi des SMS.

Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des services téléphoniques seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur correspondant au poids du courrier.
Les demandes devront regrouper l'ensemble des participations, un maximum de deux courriers de demandes de remboursement par foyer (même numéro de téléphone, même adresse) sera accepté.
La demande devra, sous peine de nullité, obligatoirement s'accompagner :
- de la photocopie d'un justificatif d'identité avec les coordonnées exactes de la personne,
- d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître les coordonnées complètes du possesseur de la ligne et le numéro appelant (numéro de téléphone avec lequel il a joué, nom, adresse postale), le numéro des lignes audiotel 0 890 090 010, 0 892 980 100, 08 93 02 10 50 et / ou le short code 7 28 00, l'heure et la date précises de l'appel et / ou des envois SMS.
Les extraits de facture opérateurs téléphoniques sans coordonnées ou factures prépayées ne sont pas acceptées.
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).

Pour l'audiotel :
Le service est remboursé au temps réel sur la base de 0,60 € TTC / minute. Lorsque plusieurs appels auront été passés sur une même journée, c'est la plus longue durée d'appel qui sera prise en compte, avec un maximum de 4 minutes.

Pour les SMS : le remboursement se fait sur la base de l'envoi de 2 SMS, pour une participation, à 0,65€ TTC par envoi, soit 1.30 € TTC. Ce montant correspond à l'envoi de 2 SMS pour une participation au jeu.
Pour les animations « Multiplication des chances » et l'animation « 3 Trèfles », le remboursement se fait sur la base de 3 SMS, à 0.65 € par envoi, soit 1.95 € TTC.
Les gagnants ayant envoyé leurs coordonnées par retour de SMS, seront remboursés de 0.65 € supplémentaire, correspondant à cet envoi.
Le coût éventuel qui peut être facturé, selon forfait, par les opérateurs de téléphonie ne sera pas remboursé.

Les remboursements seront opérés par virement bancaire dans un délai de vingt (20) à quarante cinq (45) jours suivant la réception de la demande, sous réserve de remplir les conditions ci-dessus mentionnées.

Article 9 – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT
Les gagnants autorisent par avance les journaux organisateurs à les photographier, à publier leur nom, prénom, adresse et photographie dans les publications qu'ils éditent et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Ils autorisent également les journaux organisateurs à mettre en ligne sur les sites édités par eux les photographies les représentant, à indiquer leur nom et prénom sur ces sites.
Sous réserve de leur consentement exprès, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par les journaux organisateurs afin de les informer régulièrement sur les produits et services qu'ils proposent.
Les informations sur les joueurs recueillies par l'organisateur à l'occasion du jeu ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et règlementaires.

Des traitements de données automatisés et manuels sont effectués dans le cadre des systèmes de contrôle prévus par le ou les organisateur(s).
Les journaux organisateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 7 août 2004, puis le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « la Règlementation »). Les journaux organisateurs s'engagent à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la Règlementation.

Ainsi, les données personnelles transmises par chaque participant sont destinées exclusivement aux services des journaux organisateurs, pour les seuls besoins du jeu et de la promotion du jeu. Elles peuvent être nécessaires pour l'attribution des gains aux gagnants. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans leur accord préalable.
Les journaux organisateurs ont nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé de veiller à la protection des données à caractère personnel et au respect de la loi dans l'entreprise. Dans le cadre de cette mission, il tient la liste des traitements enregistrés par l'organisateur à la disposition de toute personne intéressée.
Pour obtenir une copie de ce registre, le participant peut s'adresser au DPO : pdp@sipa.ouest-france.fr .
Par ailleurs, Les journaux organisateurs et les participants au jeu devront appliquer strictement toutes les clauses relatives à la protection de données personnelles.
Les journaux organisateurs conservent
les données à caractère personnel pendant une période de 36 mois à compter de la collecte des données. Les données à caractère personnel sont ensuite archivées de manière à respecter les obligations légales puis supprimées.
Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant (timbre remboursé au tarif lent en vigueur), à :
Jeu Gratto'Folies, Service Promotion, 35051 Rennes Cedex 9.

Article 10 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR
La responsabilité des journaux organisateurs ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée, de modifier le rythme de parution, le nombre de numéros à gratter et de modifier en conséquence la date des tirages au sort et la communication de la liste des gagnants du jeu.

Article 11 – EGALITE DES CHANCES
Les journaux organisateurs se réservent le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les joueurs, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à leur convenance.
Ainsi, chaque joueur pourra participer plusieurs fois, dans la limite de 8 lots gagnés sur l'ensemble de la durée du jeu (9 mars au 3 mai 2021), Audiotel et SMS confondus, pour un même numéro de téléphone et /ou un même nom et une même adresse, limitée à la zone de couverture des éditions des journaux organisateurs. Il sera prévenu sur l'audiotel ou par retour de SMS lorsque ce quota sera atteint.
Les journaux organisateurs se réservent également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.
Sans préjudice de toute action judiciaire et de leur faculté de résiliation de l'inscription du joueur, les journaux organisateurs ne sont pas tenus de faire parvenir un quelconque lot ou gain au joueur bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées sur le système ou s'il n'a pas validé et confirmé ses coordonnées postales sous 7 jours pour obtenir son lot gagné par téléphone, ou encore s'il a manifestement, et ce par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.
Seule la décision des journaux organisateurs fait foi en matière de validité de gain des prix.
Les journaux organisateurs peuvent à leur seule discrétion déclarer un prix non valide. Ils ne sont pas dans l'obligation de délivrer ledit gain si le prix réclamé est le fruit d'une fraude tendant à augmenter les chances de gains du Joueur ou d'une tierce personne.

Article 12 – ACCEPTATION DU REGLEMENT
La participation au Gratto'Folies implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
Le présent règlement a été déposé à la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.
Il pourra être obtenu sur simple demande écrite à Jeu Gratto'Folies, Service Promotion, 35051 Rennes Cedex 9. Il sera consultable sur www.jeux-ouest.fr